



**Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement
A.S.M.E.**

8, rue du Trou de la Vente 77690 Montigny sur Loing
Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

Contact@montigny-asme.fr

www.montigny-asme.fr

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 mars 2023**

(tenue salle de la Vanne Rouge à Montigny sur Loing)

- 1- Le président déclare la séance ouverte à 17 :30. Il remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle. Il constate que 41 adhérents sont présents et 18 sont représentés. Il rappelle que les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum.
- 2- Le **compte-rendu de l'assemblée générale 2022**, dont le projet a été adressé à nos adhérents par mél et qui est a été mis sur notre site internet, n'a donné lieu à aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.
- 3- Le **projet d'ordre du jour** adressé avec la convocation est approuvé à l'unanimité. Il est joint en **Annexe 1**
- 4- Le président donne lecture du **rapport moral de l'année 2022**, joint en **Annexe 2**. La Trésorière, Christine Mary, présente le rapport sur le bilan et le compte financier 2022. Le bilan et le compte financier 2022 synthétique figurent en **Annexe 3**
- 5- Shéryl Pasquier et Jeanne Virion présentent l'état d'avancement du **projet de signalétique culturelle et historique** en cours en collaboration avec la Mairie.
- 6- Shéryl Pasquier présente un point sur les projets concernant la digue sur le Loing à Montigny. L'assemblée réitère l'opposition de nos adhérents à sa destruction et soutient la demande faite à la mairie pour que notre association soit associée aux études en cours.

7- Discussion sur le rapport moral et financier pour 2022, les actions en cours en 2023 et les perspectives 2024

Les adhérents présents expriment un large consensus sur les actions en cours et la nécessité d'une bonne implication de la mairie sur ces sujets. Ils espèrent que la première tranche du projet signalétique va aboutir en 2023 et expriment leur satisfaction du soutien pluriannuel que la mairie a décidé de lui accorder. Ils évoquent les problèmes de sécurité de la circulation dans le centre du village (respect de la vitesse limite de 30 km/h et souhaitent une information publique sur les prévisions et le déroulement des travaux de voirie programmés dans le village et leurs implications sur la circulation.

Après discussion, le programme d'actions suivant est adopté pour l'association pour 2023 et 2024 :

- Projet signalétique : contribuer à la réalisation effective de la première tranche en 2023 (circuit Sud) et préparer la 2^{ème} tranche (circuit Nord)
- Participer à la concertation annoncée par la Mairie sur les projets pour le déversoir du Loing et défendre sa remise en état, et poursuivre les contacts avec l'A.U.L.N.E.
- Promouvoir la diffusion de nos livres et envisager la réédition de « Jours heureux » et de « Destins croisés »
- Suivre l'évolution du P.L.U. et proposer sa mise à jour et maintenir la vigilance sur les questions d'urbanisme et d'environnement (cf. notamment les décharges illicites)
- Suivre l'évolution de la baignade (problèmes de nuisances et de sécurité)
- Etudier la situation des coupes d'arbres en zones boisées et le cas échéant saisir la mairie
- Renforcer les relations avec les associations-sœurs de Bourron-Marlotte et Grez-sur-Loing
- Protéger le logo de l'association (dépôt à l'INPI)

8- Budgets 2023 et 2024

Le président et la trésorière commentent le projet d'actualisation du budget 2023 et la proposition de budget 2024 (cf. **Annexe 3** qui présente les comptes et bilans 2021 et 2022 ainsi que les propositions d'actualisation du budget pour 2023 et de budget 2024). Le budget présenté pour 2023 comporte l'affectation, sur proposition du conseil d'administration, d'une somme de 7200€ au projet signalétique, ainsi qu'une dépense prévisionnelle de 300€ pour la protection juridique dépôt à l.N.P.I. du logo de l'association. Ces deux dépenses exceptionnelles entraînent un déficit pour l'exercice, financé par un prélèvement sur les réserves. Ce déficit est largement compensé par nos

réserves, constituées par nos excédents passés et surtout ceux réalisés sur la vente de nos livres, dont il avait été convenu qu'ils devaient servir à soutenir des projets culturels pour notre village. Le budget proposé pour 2024 permet de revenir à une situation excédentaire. Le président souligne de plus que la valorisation du stock restant de nos livres devrait assurer une recette future de l'ordre de 4000€ pour les prochaines années.

9- Renouveau et élections d'administrateurs

Le président rappelle que, selon les statuts (cf. Article 9), le conseil d'administration est composé de 6 membres au minimum et 21 membres au maximum, élus par l'Assemblée générale pour une durée de 1 an. Le mandat des administrateurs actuels date de la dernière assemblée générale du 1^{er} octobre 2022. Il est donc encore valable jusqu'à la prochaine assemblée générale et aucun de ces administrateurs n'est démissionnaire. De plus, Laurence LECOQ, Éric SUCCAB et Michel VIOLLET se portent candidats. La composition résultante du conseil d'administration, intégrant ces 3 nouveaux candidats, est adoptée à l'unanimité. Elle est jointe en **Annexe 4**.

(Note : Le conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale et a élu le Bureau, dont la composition est incluse dans celle du conseil en Annexe 4).

Le président clôt l'assemblée générale en remerciant à nouveau le conseil d'administration pour son engagement et les adhérents pour leur soutien au cours de ses mandats, et souhaite plein succès au nouveau bureau de l'association.

10-Résolutions

Lors de l'assemblée générale, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents et représentés :

- **L'Assemblée générale approuve le rapport moral (cf. Annexe 1) et les comptes financiers pour l'exercice 2022 (annexe 2)**
- **L'Assemblée générale approuve les orientations et les budgets pour 2023 et 2024, fixe les taux de cotisation annuelle pour 2023 et 2024 à 10€ (individuelle), 20€ (famille) et 30€ et plus (bienfaiteur) (cf. Annexe 2)**
- **L'Assemblée générale approuve la composition du conseil d'administration donnée (cf. Annexe 3)**

Le Président

La Secrétaire générale

Alan BRYDEN

Jeanne VIRION

ANNEXE 1 ASSEMBLEE GENERALE 2023 ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Rapport moral- Compte financier et bilan 2022
- 3- Point sur les actions en cours et perspectives 2023, en particulier pour :
 - Projet de signalétique historique et culturelle pour notre village de « caractère » ;
 - Devenir du déversoir sur le Loing à Montigny ;
- 4- Point sur l'exécution du budget 2023- Projet de budget et fixation du taux de cotisation pour 2024
- 5- Renouvellement et élection d'administrateurs (Le Conseil d'administration se réunira à la suite de l'AG pour élire le Bureau)
- 6- Questions diverses

ANNEXE 2 ASSEMBLEE GENERALE 2023 Rapport moral 2022, point sur l'exercice 2022 et perspectives 2023

Chère adhérente, cher adhérent,

Notre assemblée générale 2022 s'est conclue le 1^{er} octobre dernier par **l'adoption à l'unanimité d'une motion à adresser à Mme le Maire de Montigny-sur-Loing** lui demandant de bien vouloir recevoir le Bureau de notre association. Nous la lui avons transmise. La tonalité surprenante de la réponse de Mme le Maire, par lettre en date du 21 octobre dernier, et les inexactitudes qu'elle contenait, auraient pu appeler une réponse circonstanciée de la part de notre association. Cependant, votre conseil d'administration a finalement fait le choix de ne pas diffuser cette lettre et ne pas y répondre, afin de privilégier les relations constructives qui avaient pu s'instaurer autour du projet « signalétique historique et culturelle ». Notre Bureau n'a donc toujours pas été reçu par Mme le Maire depuis décembre 2019.

Ce projet « signalétique », que nous avons initié en 2021 et auquel la Mairie a décidé d'apporter son soutien, nous a bien occupés depuis. Nous avons apprécié la collaboration des conseillers municipaux désignés par Mme le Maire au sein du comité de pilotage du projet Mairie-A.S.M.E (Mmes Archaux et Costérizant et M. Fricet). Comme cela vous sera présenté plus en détail, nous avons pu finaliser début mars les maquettes des 18 premières plaques signalétiques. Mme le Maire a confirmé, par courrier adressé à l'A.S.M.E., puis publiquement, que la municipalité en financerait entièrement 15 dans un premier temps et que, au-delà, son engagement sur ce projet est pluriannuel. Notre association financera le complément nécessaire dans la limite de 7500€ environ, comme vous l'aviez approuvé et comme vous en verrez la traduction dans nos budgets. Le nombre exact de plaques à commander

est toutefois subordonné à l'accord des propriétaires concernés par leur pose, que doit recueillir la Maire.

Un autre sujet qui nous a mobilisés depuis notre dernière AG est le **devenir du déversoir sur le Loing à Montigny**. Une présentation vous en sera faite également. Mme le Maire a déclaré souhaiter une concertation sur ce projet et, comme nous, a fait part publiquement de son opposition à la destruction de ce déversoir. Celle-ci ne nous paraît ni justifiée ni exempte de risques pour les riverains et l'environnement. Nous avons donc demandé à Mme le Maire à être associés aux études en cours.

Les ventes de nos livres ont continué à être soutenues en 2022, à travers une dizaine de points de vente dans la région. Ces livres contribuent à la promotion de notre village. Ils ont été très utiles pour l'obtention du label « Village de caractère », avec des retombées positives notamment pour nos commerçants. Deux commerces du village les proposent à la vente. Deux agences immobilières de Montigny offrent un exemplaire de « Jours heureux à Montigny-sur-Loing » à chaque acquéreur d'un bien à Montigny. Comme nous l'avons suggéré, on pourrait imaginer que la Mairie fasse de même pour chaque couple marié dans la commune.

A propos des commerces de centre village, nous continuons de déplorer la persistance depuis des années d'un local désaffecté, mais arborant toujours une enseigne commerciale, dans l'un des meilleurs emplacements du village. De plus, une courette contiguë, où se trouvait il y a quelques années une graineterie, a été privatisée. Rappelons qu'il y a une dizaine d'années, notre association avait porté avec succès une pétition contre l'installation d'un supermarché route de Marlotte loin du centre du village. Un fac-similé de cette pétition nominative, agrandie et commentée, est toujours impunément affiché dans la vitrine du même local. Tout ceci nuit à l'image de notre village « de caractère » et peut décourager d'autres commerces de s'implanter à proximité. En revanche, nous nous réjouissons du succès du marché hebdomadaire sous le viaduc. Une autre retombée de nos livres est le partenariat que nous avons tissé avec le Crédit Agricole Brie-Picardie qui nous a apporté un soutien financier pour deux d'entre eux. Nous nous réjouissons de la rénovation prochaine de son agence de Montigny, signe d'une implantation durable. Nous continuons de militer pour le maintien de La Poste et des arrêts des trains en gare de Montigny, que l'installation, que nous avons encouragée, d'un commerce multi-services dans le local de la gare, dans le cadre d'un partenariat avec la S.N.C.F., ne peut que favoriser.

Côté urbanisme, nous avons soutenu la création dans le P.L.U., adopté début 2020, de zones UF pour encadrer l'urbanisation en bordure de forêt et l'identification de « maisons de caractère » faisant l'objet de dispositions spéciales. Nous avons noté avec satisfaction le maintien du plateau des Trembleaux en zone agricole et l'aménagement d'un parcours de santé sur les terrains communaux qui s'y trouvent, mettant ainsi un terme, espérons-le, à toute velléité d'urbanisation de ce secteur. Nous regrettons toutefois que des activités industrielles, illicites, y soient

toujours tolérées. Toutes nos suggestions pour le P.L.U. n'ont d'ailleurs pas été suivies : nous regrettons à cet égard que notre recours gracieux en date de mars 2020 n'ait, semble-t-il, même pas été examiné par la commission « urbanisme » de la municipalité. Nous restons prêts à faire des propositions lors d'une éventuelle révision du P.L.U., toujours possible.

Côté environnement, nous restons vigilants sur les décharges illicites, notamment à proximité de la forêt où, au risque de pollution, s'ajoute le risque d'incendie.

Notre site internet est régulièrement alimenté, en particulier sur les sujets que je viens d'évoquer, et je vous encourage à le visiter souvent. Outre des précisions sur nos actions en cours, il comporte beaucoup d'informations sur Montigny et son histoire, et relaie régulièrement les informations de nos associations sœurs des villages voisins.

Comme je l'ai indiqué dans notre Bulletin d'information diffusé avec la convocation, **je souhaite passer le relais de la présidence de notre association à l'issue de cette AG**, après 10 ans de mandat et 25 ans d'engagement dans la vie associative de notre village. Les projets et sujets en cours ou à venir ne manquent pas, le nombre de nos adhérents est en hausse, les finances de notre association sont saines, avec des réserves, et un viatique constitué par notre stock de livres. Notre conseil d'administration se réunira à l'issue de cette AG pour élire la personne qui me succèdera. Il a pour cela une excellente solution en son sein. Je serai à la disposition du conseil pour permettre une transition harmonieuse. Et pour ma part, après avoir remercié nos adhérents pour leur confiance et notre conseil d'administration pour son engagement, je continuerai de couler des « jours heureux » à Montigny-sur-Loing...

Alan Bryden Président de l'A.S.M.E.

ANNEXE 3

BUDGET VOTE VS REALISE 2022, BUDGET ACTUALISE 2023 ET PROPOSITION DE BUDGET 2024

(taux de cotisation inchangé : 10€ individuel, 20€ couple, 30€ et plus bienfaiteur)

	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023 (actualisé)	Budget 2024
1- PRODUITS				
- Cotisations	1000	1480	1000	1000
- Ventes des livres	1500	2020	1200	1000
- Produits financiers livret A	20	46	50	50
TOTAL PRODUITS	2520	3546	2250	2050
2- CHARGES				
- Fournitures administratives	200	286	300	300

- Site internet	200	127	300	300
- Frais postaux et bancaires	100	80	100	100
- Contribution ASME au projet signalétique	7000	385	7200	-
- Dépôt du logo A.S.M.E. INPI	-	-	300	-
TOTAL CHARGES	7500	878	8200	700
RESULTAT	-4980	+2668	-5950	+ 1350

BILANS ASME 2021 ET 2022

	2021	2022
ACTIF		
- Produit à recevoir	-	158
- Valeur mobilière (part CA Brie-Picardie)	102	103
- Disponibilités	12051	14955
TOTAL ACTIF	12153	15216
PASSIF		
- Report à nouveau	9152	12123
- Résultat de l'exercice	2971	2668
- Créiteurs-débiteurs divers	-	385
-Produits constatés d'avance	30	40
TOTAL PASSIF	12153	15216

**ANNEXE 4
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU BUREAU (*) DE L'A.S.M.E.**

adoptée lors de l'Assemblée générale du 11 mars 2023

- | | |
|--|---|
| ❖ Gérard AGULHON | ❖ Philippe GRENTE* Secrétaire général adjoint |
| ❖ Micheline BILLARD* Secrétaire générale adjointe | ❖ Christine MARY* Trésorière |
| ❖ Annie BOULINIER | ❖ Shéryl PASQUIER* Présidente |
| ❖ Olivier de CLERY* Vice-président | ❖ Laurence LECOQ* Vice-présidente |
| ❖ Arlette CHABANIER * | ❖ Nicole SAVOURAT |
| Trésorière adjointe, chargée de la gestion des adhésions et des publications | ❖ Eric SUCCAB |
| ❖ Sylvie CHACHUAT-PARENTE | ❖ Jérôme VIDAL |
| ❖ Isabelle GUITTON | ❖ Michel VIOLLET |
| | ❖ Jeanne VIRION* Secrétaire générale |

Président d'honneur Alan BRYDEN